

Spécial journée mondiale de l'environnement



- **Burkina Faso** : Cap sur les réformes sur la réhabilitation effective des sites miniers **P 6**
- **Jardins EDEL** : L'éducation environnementale et le développement local autour de la mine d'IAMGOLD Essakane SA **P 10**
- **Endeavour mining** : Principales réalisations en faveur de l'environnement en 2024 **P 13**
- **Sanbrado et Kiaka** : Les stratégies en matière de gestion de l'eau et de la biodiversité **P 14**

Ganzourgou : Une future grande province minière au Burkina Faso **P 4**

Emplois dans les mines : « Exiger un recrutement 100 % local, c'est illégal » **P 5**

Exploitation minière artisanale : Les pays de l'Afrique de l'ouest partagent leurs expériences à Accra **P 18**



www.minesactu.info

SOMMAIRE

P 3	Edito : Gestion des permis miniers : Poursuivre l'assainissement
P 4	Ganzourgou : Une future grande province minière au Burkina Faso
P 5	Emplois dans les mines : « Exiger un recrutement 100 % local, c'est illégal »
P 6	Burkina Faso : Cap sur les réformes sur la réhabilitation effective des sites miniers
P 8	Divulgarion des évaluations d'impacts environnementaux, sociaux et de genre
P 10	Jardins EDEL : L'éducation environnementale et le développement local autour de la mine d'IAMGOLD Essakane SA
P 12	Endeavour mining : Notre philosophie «zéro danger» s'étend à la gestion de l'environnement, Djaria Traoré, Vice-présidente exécutive Operations and et ESG
P. 13	Endeavour mining : Principales réalisations en faveur de l'environnement en 2024
P 14	Sanbrado et Kiaka : Les stratégies en matière de gestion de l'eau et de la biodiversité
P 16	Changement climatique et instabilité politique en Afrique de l'Ouest : comprendre les liens entre environnement, médias et gouvernance locale
P 18	Exploitation minière artisanale : Les pays de l'Afrique de l'ouest partagent leurs expériences à Accra

Gestion des permis miniers : Poursuivre l'assainissement

Le gouvernement guinéen a ordonné en mai 2025, le retrait de plusieurs permis miniers pour non-respect des dispositions du Code minier du pays. Ces titres miniers retirés concernent la bauxite, l'or, le diamant et le graphite et sont désormais la propriété de l'Etat de Guinée. Conformément au Code minier du pays, les permis de recherche retirés sont mis en zone de réserve stratégique pour une réutilisation future.

Avant la Guinée, le Burkina Faso a constitué en février 2024, un stock de 205 actifs miniers dont 07 permis d'exploitation industrielle de substances de mines et 198 permis de recherche. Ces actifs miniers regroupent les permis retirés, renoncés et non renouvelés à l'expiration. Ils concernent des substances comme l'or, le manganèse et le zinc et deviennent la propriété de l'Etat burkinabè.

Comment est-on arrivé à retirer un permis minier à ces investisseurs ?

Les textes sur le secteur minier exigent pour les permis de recherche, des travaux et un investissement minimum par an. Ils exigent le renouvellement du permis dans un délai. Le non-respect de ces dispositions expose au retrait.

Pour les permis d'exploitation industrielle, les textes prévoient un retrait sans dédommagement si l'investissement suspend l'exploitation sans une autorisation de l'administration, s'il n'arrive pas à construire la mine au maximum 3 ans (Code minier de 2015) après l'octroi du permis. Le retrait sans dédommagement intervient après constatation du non-paiement des taxes, impôts et redevances minières. Ce ne sont que quelques exemples.

Plusieurs permis se sont retrouvés dans ces situations et il était temps de mettre de l'ordre. En effet, plusieurs personnes physiques et morales occupent les permis dans le but de faire de la spéculation pendant que des investisseurs sérieux, justifiant de bonnes capacités techniques et financières, recherchent des permis pour investir.

Après la constitution des actifs miniers au Burkina Faso, de nouveaux investisseurs se sont présentés et ont acquis des permis contre paiement d'une somme d'argent. En effet, six contrats de cessions ont été signés entre l'Etat et des investisseurs en 2024 pour poursuivre les travaux de recherche ou d'exploitation sur ces anciens titres miniers. Ces investisseurs vont devoir poursuivre la procédure par une demande de permis miniers.

Toutes ces décisions ne peuvent être prise sans la volonté politique. La définition des actifs miniers dans le Code minier de 2024, le retrait des permis non à jour, l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires sur les actifs miniers, etc. découlent de cette volonté politique. Les nouveaux textes adoptés fixent les conditions et modalités spécifiques à la cession des actifs miniers, garantissent la traçabilité, la transparence dans la cession des actifs de l'Etat, favorisent la création de recettes supplémentaires au profit du Budget de l'Etat et contribuent à la valorisation de l'exploitation par des investisseurs crédibles.

Au Burkina Faso, pour une question de transparence, l'octroi d'un actif minier est précédé d'une évaluation par une commission pluridisciplinaire. Son octroi requiert l'avis du conseil des ministres sur la base d'un rapport du ministre des mines. Le gouvernement s'assure au préalable de la capacité technique et financière du demandeur. La cession de l'actif se fait par un contrat signé entre le ministre des mines et l'investisseur, contre le paiement d'une certaine somme à verser au trésor public.

Elie KABORE
Directeur de publication



Les Editions Mines Actuel Burkina

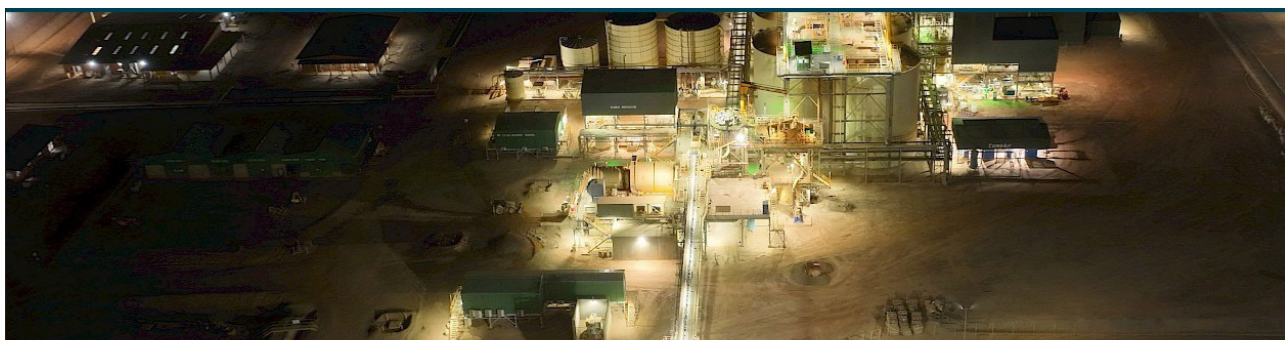
Directeur de publication
KABORE Elie

Comité de Rédaction
OUEDRAOGO T. Kassamé
BALMA Pierre
KABORE Elie

Adresses
Trame d'accueil, Ouaga 2000
03 BP 7240 OUAGADOUGOU 03
Tel. (+226) 70-52-75-65 / 78 83 74 31
Email :
contact@minesactu.info
et zekabore@minesactu.info

Ganzourgou : Une future grande province minière au Burkina Faso

La province du Ganzourgou est située dans la région du plateau central. Elle abrite 2 mines industrielles en exploitation que sont Sanbrado et Orezone. La mine de Toéga va entrer en production d'ici la fin de l'année, portant à 03, le nombre de mines industrielles dans la province. La province abrite au moins 15 permis de recherche valides faisant du Ganzourgou, une grande province minière.



L'extension de la mine d'Orezone sera bientôt terminée

Les 53,375 tonnes d'or de la production industrielle du Burkina Faso en 2014 proviennent de la production de 13 mines. Sur les 13 mines, la production des 2 mines sont implantées dans la province du Ganzourgou, Sanbrado dans la commune de Boudry et Orezone dans la commune de Mogtédou, est estimée à 10,037 tonnes, soit 19% de la production totale, dont 6,357 tonnes pour Sanbrado et 3,680 tonnes pour Orezone.

Le permis de Sanbrado a été octroyé le 13 mars 2017 et s'expire le 16 avril 2029. Celui d'Orezone octroyé le 30 décembre 2016 s'expire le 26 juin 2027. C'est dire qu'il reste encore plusieurs années pour l'exploitation de ces 2 mines. Mais la production d'or industrielle dans la province va connaître une nette hausse à la fin de cette année. En effet, à ces 2 mines, vient d'ajouter Toéga dans la commune de Boudry, qui a acquis son permis le 17

avril 2024 et s'expire le 16 avril 2032. Son minerai sera traité à Sanbrado.

Orezone finalise actuellement son extension. Les travaux de construction sont bientôt terminés et vont laisser place à la production en fin d'année 2025. Ces 02 projets vont rehausser la production de la province.

La province du Ganzourgou bénéficie de plusieurs avantages. Elle est à proximité de Ouagadougou la capitale

et est facile d'accès. Orezone par exemple est la mine la plus proche de Ouagadougou. La province bénéficie d'une stabilité sur le plan sécuritaire. Les sociétés implantées ne dépensent pas autant de ressources financières, comme celles implantées au Sahel, au Nord et au Centre-nord, pour le transport aérien des travailleurs, la sécurisation des sites et des convois de ravitaillement.

Elie KABORE

Titres miniers valides dans la province du Ganzourgou à la date du 31 mars 2025

Nature	Nombre de permis dans le Ganzourgou
Permis de recherche	15
Permis d'exploitation industrielle permanent de substances de carrières	6
Permis d'exploitation industrielle de mines	3
Permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines	1

Source : Direction générale du Cadastre minier (avril 2025)

Emplois dans les mines : « Exiger un recrutement 100 % local, c'est illégal »

De plus en plus, des personnes résidentes à côté des sites miniers industriels revendiquent le recrutement exclusif des ressortissants des localités voisines des sites pour tous les emplois. Ces revendications sont parfois violentes avec des blocages des activités. Maître Sangaré Daouda, Avocat au barreau du Burkina Faso et de Guinée donne son avis.



Maître Sangaré Daouda, Avocat au barreau du Burkina Faso et de Guinée

Maître Sangaré Daouda : C'est une problématique de plus en plus fréquente autour des sites miniers : des communautés riveraines qui bloquent les activités pour exiger que tous les emplois reviennent exclusivement aux ressortissants locaux. Honnêtement, on ne peut pas balayer ces revendications d'un revers de la main. Elles traduisent un sentiment réel : celui d'être dépossédé de leurs terres, sans retombées visibles pour les populations qui vivent juste à côté du site.

Mais en même temps, il faut être clair : le droit burkinabè interdit toute forme de discrimination à l'embauche, y compris fondée sur l'origine géographique. Le Code du travail, tout comme la Constitution, protège l'égalité d'accès à l'emploi. Exiger un recrutement 100 % local, c'est

illégal – et cela peut poser des problèmes réels de gestion des ressources humaines si on ne trouve pas localement toutes les compétences nécessaires.

Cela étant dit, le Code minier burkinabè, révisé récemment, encourage fortement, depuis ses précédentes itérations, l'emploi local, et s'est renforcé aujourd'hui par la nouvelle loi sur le contenu local adoptée en 2024. Cette loi impose aux sociétés minières d'élaborer un plan de contenu local, avec des objectifs précis en matière de formation, d'emploi et de sous-traitance locale. Il y a donc une base légale claire pour structurer un effort d'intégration locale, sans tomber dans l'illégalité ou le favoritisme.

La bonne approche, à mon avis, c'est de ne pas opposer droit et

attentes sociales. Il faut bâtir un vrai partenariat entre la mine et les communautés :

En investissant dans la formation des jeunes des localités riveraines pour les préparer aux emplois disponibles,

En mettant en place un dialogue social permanent, pour expliquer les limites juridiques, mais aussi les efforts réalisés,

Et en travaillant avec les autorités locales pour identifier des profils à accompagner, sans compromettre les exigences techniques du projet.

De nombreuses sociétés minières ont d'ailleurs depuis plusieurs années cette approche et cela est perceptible au niveau du personnel. Cependant il arrive que cela ne satisfasse pas les riverains. Quoiqu'il en soit, cette stratégie compense l'impossibilité d'absorber toute la demande locale en terme d'emploi par un recours à des fournisseurs de biens et services locaux pour les besoins de base (aliments, jardinage etc.)

Donc pour résumer : non, on ne peut pas faire un recrutement exclusif local sans enfreindre la loi. Mais oui, on a l'obligation – légale, sociale et stratégique – d'intégrer les populations locales dans le projet, à travers un contenu local bien pensé, transparent et progressif. C'est à ce prix qu'on peut garantir la stabilité sociale autour des projets miniers.

Propos recueillis par Elie KABORE

Burkina Faso : Cap sur les réformes sur la réhabilitation effective des sites miniers

Au Burkina Faso, les différents Codes miniers obligent les mines industrielles et semi-mécanisées à réhabiliter les sites miniers après l'exploitation. Pour ce faire, elles sont tenues d'ouvrir et d'alimenter un compte fiduciaire qui servira à couvrir les coûts de la mise en œuvre du plan de réhabilitation de l'environnement. Malgré ce dispositif, les sites miniers du Burkina Faso qui ont alimenté le fonds n'ont pas pu débiter la réhabilitation. La principale raison serait imputable à une insuffisance des textes. Les réformes entreprises dans le secteur minier ont abouti à l'adoption d'un nouveau code minier en 2024 et d'un nouveau décret portant modalités de perception, de répartition, de gestion et de contrôle de l'utilisation des fonds miniers le 12 mai 2025. Ces différents textes corrigent les insuffisances des anciens.



Les travaux éligibles au fonds de réhabilitation et de fermeture sont précisés par arrêté conjoint des mines ministres en charge des mines et de l'environnement

Selon un rapport présenté en conseil des ministres par le ministre des mines sur l'état des cotisations pour la réhabilitation des sites miniers après la fermeture, il ressort que les 22 mines industrielles ont cotisé au 31 décembre 2023, la somme de 57,12 milliards de FCFA au titre du Fond de réhabilitation et de fermeture de la mine. Plusieurs mines industrielles ont déposé des plans de réhabilitation et de fermeture des mines et seraient en attente de validation. Malgré le dépôt des plans de réhabilitation et la disponibilité de ressources, aucune mine n'est réhabilitée, exposant ces sites à une dégradation continue de l'environnement.

La principale raison de ce manque de réhabilitation est liée au manque de ressources pour

faire fonctionner le Comité mis en place pour valider les plans de réhabilitation. Outre, le manque de ressources nécessaires au fonctionnement du comité, le manque de textes qui fixent les modalités d'accès aux ressources n'ont pas permis la tenue de rencontres du comité chargé de l'examen et de la validation des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines.

Correction des insuffisances constatées

Le même rapport constate qu'aucune mine semi-mécanisée et aucune carrière industrielle n'a cotisé au profit du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine. Fort de ces constats, les nouveaux textes législatifs et réglementaires qui encadrent la

réhabilitation a permis de corriger les insuffisances.

Le fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine est alimenté, en fonction des coûts prévisionnels de la mise en œuvre des activités du plan de réhabilitation et de fermeture de la mine.

Il est alimenté par la cotisation annuelle des titulaires des permis d'exploitation industrielle de substances de mines et de carrières et les titulaires des permis semi-mécanisés de substances de mines. Ils sont tenus d'ouvrir un compte au trésor dénommé « fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine » au nom de la mine. Ce compte est approvisionné pendant la durée de la vie de la mine et reçoit les sommes destinées à la réhabilitation, à la restauration et à la fermeture des mines.

Les sommes versées restent acquises au fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine.

Le montants à verser annuellement est égal au budget prévisionnel de réhabilitation, tel que prévu par le plan de réhabilitation et de fermeture, divisé par la durée de vie de la mine ou de la carrière.

Le compte trésor est approvisionné au plus tard le 1er janvier de l'année suivant celle de la mise en production.



Les mines semi-mécanisées et les carrières industrielles sont tenues d'alimenter le fonds de réhabilitation

Les autres cotisations se font au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Lorsque la durée de vie de la mine et de la carrière est inférieure à un an, le compte est approvisionné dans un délai d'un mois suivant l'attribution du titre minier. Les sommes versées sont admises en franchise d'impôts sur les bénéfices.

Les modalités de fonctionnement du fonds

Le titulaire de permis d'exploitation industrielle de substances des mines ou de carrières et le titulaire du permis semi-mécanisé de substances de mines sont tenus d'effectuer une évaluation détaillée des travaux de réhabilitation des sites miniers et de carrières en début d'exploitation. Ils sont tenus de définir un planning de réalisation des travaux de réhabilitation du site minier ou de carrière en cours d'exploitation et de fermeture en fin d'exploitation.

Chaque année, le titulaire du permis soumet un programme de réhabilitation assorti des coûts estimatifs à la validation d'un comité technique interministériel.

Le comité technique interministériel est un organe consultatif secondaire créé par arrêté des ministres des mines, des finances, de l'environnement et de l'administration territoriale.

La prise en charge du fonctionnement du comité technique désormais assurée par le budget de l'Etat

Au moins un an avant la fin des travaux d'exploitation, le titulaire du permis soumet son plan de fermeture et le coût y relatif, à la validation du comité technique.

Les rapports d'évaluation élaborés par le comité technique à cet effet, sont soumis à l'approbation des ministres des mines, de l'environnement, des finances et de l'administration territoriale.

Selon le décret, la prise en charge des frais de fonctionnement du comité technique interministériel est assurée par le budget de l'Etat.

Tout retrait sur le compte est autorisé par le ministre des finances. Cette autorisation est notifiée par lettre au trésor avec ampliation aux ministres des mines, de l'environnement et du titulaire du compte.

Le trésor délivre un relevé de mouvement intervenus sur le compte aux ministres des mines et de l'environnement, à la fin de chaque année et au besoin.

Les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation et de fermeture des sites miniers ou de carrières ne peuvent être autorisées qu'après satisfaction de certaines

conditions dont l'établissement d'une évaluation précise sur les coûts de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers et de carrières, la transmission du rapport d'évaluation aux ministres des mines, de l'environnement et des finances pour approbation, la transmission d'un rapport d'exécution physique et financière des travaux de l'année précédente aux ministres des mines, de l'environnement et des finances, s'il y a lieu.

A la fin de l'exploitation, le titulaire du permis d'exploitation procède à la réhabilitation totale du site minier.

Les travaux de réhabilitation et de fermeture sont approuvés par le comité technique. Le ministre de l'environnement délivre un quitus au titulaire du permis minier après avis du ministre des mines qui le libère de ses obligations après une période d'observation des travaux de réhabilitation d'au moins 25 ans. Le compte bancaire est clôturé après la transmission du quitus au ministre des finances.

Un arrêté interministériel des ministres des mines, des finances, de l'environnement et des collectivités territoriales viendra préciser les conditions de validation des plans de réhabilitation, de décaissement, de contrôle des travaux de réhabilitation et de fermeture et de délivrance du quitus.

Les travaux éligibles au fonds de réhabilitation et de fermeture sont précisés par arrêté conjoint des ministres en charge des mines et de l'environnement. En cas de défaillance du titulaire du permis minier, l'Etat dispose des sommes retenues dans le compte « Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine » pour effectuer les travaux de réhabilitation et fermeture des sites concernés.

Elie KABORE

ITIE : Les pays doivent divulguer des évaluations d'impacts environnementaux, sociaux et de genre

Le nouvelle norme ITIE 2023 adoptée à l'issue de la conférence mondiale de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) en juin 2023 à Dakar, prend en compte les questions sociales et environnementales. La Norme ITIE 2023 a introduit ces exigences pour accroître la compréhension de l'impact de la transition énergétique sur les secteurs pétrolier, gazier et minier et à éclairer l'élaboration des politiques.



Le nouvelle norme ITIE 2023 adoptée à l'issue de la conférence mondiale de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) en juin 2023 à Dakar, prend en compte les questions sociales et environnementales. La Norme ITIE 2023 a introduit ces exigences pour accroître la compréhension de l'impact de la transition énergétique sur les secteurs pétrolier, gazier et minier et à éclairer l'élaboration des politiques.

La norme ITIE exige la divulgation d'informations sur toute la chaîne de valeur de l'industrie extractive, de la décision d'extraction à la manière dont les revenus profitent aux citoyens en passant par la collecte de ces revenus. La norme fait régulièrement l'objet de révision pour prendre en compte les nouvelles problématiques du secteur, et la dernière révision date de juin 2023.

Les évaluations d'impact environnemental et social sont des documents exigés avant l'octroi des permis miniers. Au Burkina Faso, ils ne sont pas publics et difficiles d'accès, surtout pour les communautés affectées par les activités minières. Les pays doivent veiller à ce que toutes ces évaluations

d'impact environnemental et social, les rapports de suivi environnemental et social, les rapports d'inspection environnementale, soient accessibles au public.

C'est la raison pour laquelle, la norme ITIE 2023 a introduit des innovations que les pays qui mettent en œuvre l'ITIE doivent appliquer.

A propos de la transition énergétique, les nouvelles dispositions soutiennent les divulgations et le débat public sur les impacts de la transition énergétique en faisant la lumière sur les politiques applicables, ainsi que les recettes que les pays peuvent espérer tirer de leurs richesses pétrolières, gazières et minières, selon différentes hypothèses de marché.

Ces exigences concernent l'amélioration de la compréhension des politiques de transition énergétique, la tarification du carbone et des subventions, la divulgation des émissions de gaz à effet de serre des entreprises, la prise en compte des projections et des scénarios de recettes publiques.

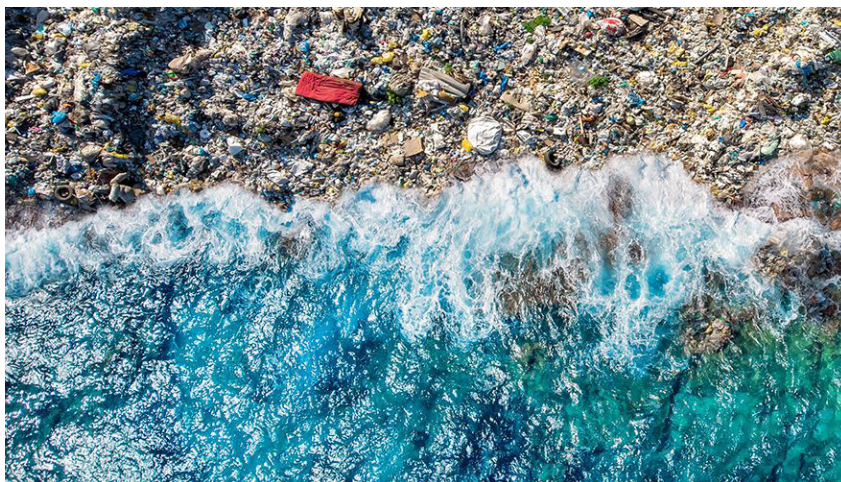
En matière de Genre, social et environnement, afin d'aider à garantir une gestion des ressources naturelles dans l'intérêt de tous les citoyens, des dispositions renforcées sont prévues pour promouvoir une plus grande diversité dans les processus de prise de décisions et des divulgations tenant compte des questions de genre, sociales et environnementales.

La divulgation va concerner les politiques relatives à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, la déclaration sur le consentement libre, informé et préalable et la consultation de communautés, la divulgation de données ventilées par genre sur les bénéfices pour les communautés et divulgation des contrats mandant des paiements sociaux et environnementaux, la divulgation de données granulaires sur l'emploi, la divulgation des évaluations d'impact environnemental, social et de genre et d'une vue d'ensemble du cadre juridique relatif à la gestion des impacts environnementaux et sociaux.

TKO

Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2025 : Combattre la pollution par les plastiques

L'a journée mondiale de l'environnement 2025, célébrée ce 5 juin 2025, a mis l'accent sur la lutte contre la pollution plastique, sous le thème « Mettre fin à la pollution plastique mondiale ». Au Burkina Faso, plusieurs sociétés minières ont adopté et appliquent des politiques de réduction du plastique.



Plus de 400 millions de tonnes de plastique sont produites chaque année, dont la moitié est conçue pour n'être utilisée qu'une seule fois. Moins de 10 % de ce plastique est recyclé.

On estime que 11 millions de tonnes de plastique finissent dans les lacs, les fleuves et les océans chaque année.

Les microplastiques, de minuscules particules de plastique mesurant jusqu'à 5 mm de diamètre, se retrouvent dans la nourriture, l'eau et l'air. On estime que chaque personne sur la planète consomme plus de 50 000 particules de plastique par an, et bien plus encore si l'on tient compte de l'inhalation des particules qui se trouvent dans l'air.

Le plastique à usage unique jeté ou brûlé nuit à la santé humaine et à la biodiversité et pollue tous les écosystèmes, du sommet des montagnes au fond des océans.

En s'appuyant sur la science et les solutions disponibles pour s'attaquer au problème, les gouvernements, les entreprises et les autres parties prenantes doivent intensifier et accélérer les

mesures pour faire face à cette crise.

Cette année, la Journée mondiale de l'environnement tombe à un moment clé : dans exactement deux mois, les pays du monde entier se retrouveront pour poursuivre les négociations d'un traité mondial décisif pour en finir avec la pollution plastique. Rejoignez le mouvement Combattre la pollution plastique – car ensemble, nous pouvons bâtir un avenir plus sain.

Qu'est-ce que la Journée mondiale de l'environnement ?

Conduite par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNU) et organisée chaque année le 5 juin depuis 1973, la Journée mondiale de l'environnement est la plus grande plateforme mondiale de sensibilisation du public à l'environnement et est célébrée par des millions de personnes à travers le monde.

Pour la deuxième fois, la République de Corée accueille la Journée mondiale de l'environnement et mène les efforts pour réduire la pollution plastique grâce à une stratégie

globale couvrant tout le cycle de vie des plastiques, impliquant le gouvernement, les entreprises et les consommateurs. Cette année, le lieu hôte, la Province autonome spéciale de Jeju, s'est fixé un objectif ambitieux : éliminer la pollution plastique d'ici 2040.

Pourquoi y participer ?

Le temps presse et la nature est en état d'urgence. Pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C au cours de ce siècle, nous devons réduire de moitié les émissions annuelles de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Si nous n'agissons pas, l'exposition à la pollution atmosphérique au-delà des normes de sécurité augmentera de 50 % au cours de la décennie et les déchets plastiques déversés dans les écosystèmes aquatiques tripleront d'ici environ 2040.

Nous devons agir de toute urgence pour résoudre ces problèmes pressants.

Le saviez-vous ?

- On estime que 11 millions de tonnes de déchets plastiques s'écoulent chaque année dans les écosystèmes aquatiques.
- Plus de 800 espèces marines et côtières sont affectées en raison de l'ingestion, de l'enchevêtrement et d'autres dangers.
- Il y a désormais plus de microplastiques dans les mers que d'étoiles dans notre galaxie.
- Le coût social et environnemental annuel de la pollution plastique se situe entre 300 et 600 milliards de dollars.

Source : <https://www.un.org/fr/observances/environment-day>

Jardins EDEL : L'éducation environnementale et le développement local autour de la mine d'IAMGOLD Essakane SA

L'association Environnement et Développement Local (EDEL) intervient dans plusieurs régions du Burkina Faso en faveur de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, la promotion de la paix et du développement durable.



L'implantation de ces jardins scolaires joue un rôle clé dans l'amélioration de la nutrition et de la santé des élèves

C'est dans ce cadre que d'IAMGOLD Essakane SA, et EDEL ont noué un partenariat depuis 1 an en vue de mettre en œuvre le concept de jardin EDEL. Cette initiative qui allie éducation environnementale et développement locale a été mise en œuvre dans les écoles des villages environnants de la mine d'Essakane que sont Essakane village, Falagountou, Wendou C à Dori et Gorom Est. Le lancement de ce programme marquant le début d'une série d'activités a eu lieu le samedi 12 octobre 2024 à Dori, sur le thème : « Education environnementale et participation citoyenne des communautés dans les projets de développement durable de la mine de Essakane ».

L'implantation de ces jardins scolaires bien structurés

et technologiquement avancés joue un rôle clé dans l'éducation environnementale, le développement des compétences pratiques, et l'amélioration de la nutrition et de la santé des élèves, tout en sensibilisant à l'importance de la gestion durable des ressources.

Implanté et clôturé avec du grillage sur une superficie de 600 m² au sein de l'école, segmenté en cultures hors sol, en système de goutte à goutte et en planches alimentées par une source d'eau de forage solaire avec un réservoir de 2 mètres cubes de capacité, le jardin EDEL poursuit plusieurs objectifs éducatifs, environnementaux et sociaux.

Pour Mamoudou Hassan MAIGA, directeur de l'école Essakane Village, « la terre ne ment pas ;

et pour le bonheur des enfants, un jardin scolaire à l'école est vraiment un bien pour la communauté éducative ». Et d'ajouter que « Nous-mêmes, nous ne savions pas que le jardin allait réussir jusqu'à ce point, mais quand on a mis la main dans la pâte, on s'est donné corps et âme, la production a vraiment été bonne. Quand on voit la terre chez nous, on pourrait croire que rien ne pousse. Mais c'était vraiment le contraire quand nous avons expérimenté le jardin. Ça a été un succès ! »

Même son de cloche pour le président CVD d'Essakane village, qui estime que c'est une bonne chose de « pérenniser ce genre d'activité, faire assez de plaidoyers auprès des grandes entreprises, parce que c'est vraiment bénéfique pour les élèves. »

Pour lui, en tant que leader communautaire a un grand rôle pour la réussite de ce jardin. Il s'est agi pour lui d'expliquer ou faire comprendre aux communautés que c'est un gain et un grand bénéfice pour notre village qui a été retenu. Et de conclure avec les remerciements à EDEL et surtout à IAMGOLD Essakane SA pour avoir orienté le choix sur le village et accepter de financer un grand programme environnemental aux profit de toute la communauté éducative.

PB



Endeavour mining : Notre philosophie «zéro danger» s'étend à la gestion de l'environnement, Djarra Traoré, Vice-présidente exécutive Operations and et ESG

Dans le rapport sur le développement durable 2024 d'Endeavour mining, Djarra Traoré s'est exprimée sur les aspects environnementaux.



Notre philosophie du « zéro danger » s'étend à la gestion de l'environnement. La gestion, l'atténuation et la minimisation des impacts de l'extraction de l'or sur l'environnement sont au cœur de notre démarche. Nos priorités environnementales sont axées sur la lutte contre le changement climatique, la gestion de l'eau, la conservation de la biodiversité, la gestion sûre et efficace des résidus, ainsi que la réduction des déchets plastiques, un problème important dans nos pays d'accueil. Nous nous efforçons d'être un employeur de choix,

offrant des conditions d'emploi attrayantes, une rémunération compétitive et un lieu de travail inclusif afin d'attirer et de retenir les talents.

Nous travaillons en partenariat avec les gouvernements hôtes pour nous assurer que nos opérations s'alignent sur leurs programmes nationaux de développement et de durabilité, et qu'elles les soutiennent. Une solide licence sociale d'exploitation est fondamentale pour atteindre cet objectif et garantir le succès de notre entreprise. Pour ce faire, nous devons instaurer et maintenir la

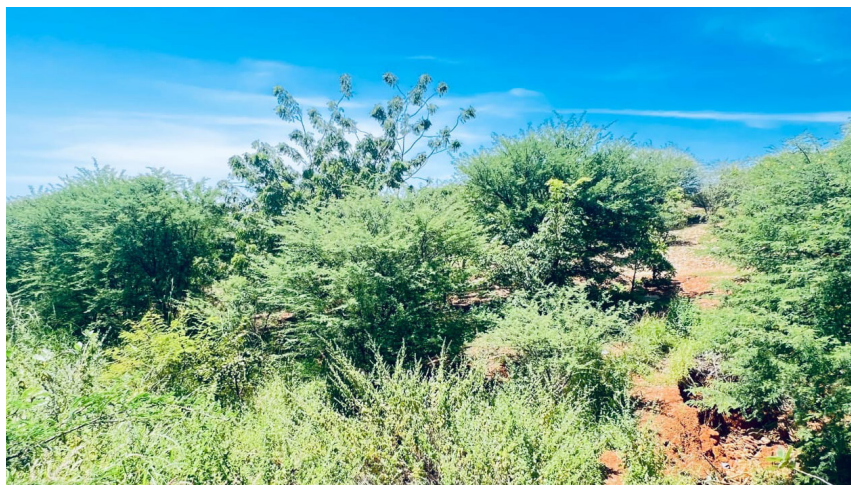
confiance grâce à un dialogue ouvert et honnête avec nos parties prenantes, à une gestion proactive des impacts environnementaux et sociaux et à des pratiques d'exploitation minière responsables. Nous intégrons les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos plans à long terme et nos processus opérationnels afin de nous assurer que nos actions sont conformes à nos engagements et à nos objectifs. Nous donnons à nos équipes les moyens de s'approprier nos initiatives ESG, en encourageant une culture de la responsabilité à tous les niveaux de notre entreprise.

Outre le résumé fourni dans notre rapport annuel, nous publions chaque année un rapport sur le développement durable et une fiche de données ESG. En outre, nous publions sur notre site web des fiches d'information ESG qui donnent un aperçu de notre approche de la gestion des sujets importants. Notre engagement en faveur de la transparence ESG continue d'être reconnu à l'extérieur. Nous avons conservé les meilleures notes de Développement durable, ce qui nous place parmi les entreprises les plus performantes, non seulement dans notre secteur, mais aussi dans l'ensemble des industries.

Source : RDD 2024 d'Endeavour Mining

Endeavour mining : Principales réalisations en faveur de l'environnement en 2024

- Terres protégées à l'échelle du groupe : 632 hectares
- Réduction de 97 % des bouteilles d'eau en plastique à usage unique
- Emissions de carbone zéro d'ici à 2050 par des projets d'énergie renouvelable
- Certification ISO 45001



Cette forêt a été réalisée sur le site de Houndé Gold

Réduire les déchets plastiques : En 2024, elle a réussi à réduire la consommation de bouteilles d'eau en plastique à usage unique de 97 % par rapport à sa base de référence de 2022, dépassant ainsi l'objectif de 70 %. Ce résultat, obtenu grâce à des mesures incitatives pour les employés et à une interdiction à l'échelle de l'entreprise, démontre son engagement à l'égard de cette initiative

Exploitation minière artisanale et à petite échelle : L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASGM) fait référence aux activités minières menées à proximité des exploitations par des personnes qui ne sont pas affiliées à Endeavour. Historiquement, l'ASGM a servi de source de revenus de subsistance pour les communautés locales. Par exemple, il existe un risque d'épuisement des réserves d'Endeavour ou de restriction d'accès à ses sites

d'exploration ou d'exploitation. En conséquence, Endeavour peut être exposée à des défis environnementaux, sociétaux et relatifs aux droits de l'homme associés à l'ASGM, à la fois à proximité de ses opérations et par le biais de conséquences réglementaires ou de réputation.

Changement climatique : Endeavour surveille en permanence son impact sur l'environnement, en veillant à atteindre les objectifs énumérés dans sa stratégie ESG afin d'obtenir des avantages sociétaux plus larges. Bien qu'ayant exposé sa stratégie de décarbonisation, il existe des risques liés à la réalisation de ses objectifs de décarbonisation, car Endeavour est confrontée à des défis dans la transition vers des sources d'énergie plus propres. L'évolution du cadre réglementaire, la surveillance accrue des investisseurs et les attentes croissantes en matière d'activités à faible émission de

carbone pourraient nécessiter une adaptation importante de ses stratégies commerciales, notamment de nouvelles technologies de décarbonisation et des investissements accrus dans les énergies renouvelables.

Objectifs et progrès liés au climat : Endeavour s'est fixé des objectifs ambitieux, et son but ultime étant de parvenir à des émissions de carbone nettes zéro d'ici à 2050. Nous avons également fixé un objectif à moyen terme de pour réduire l'intensité de nos émissions de 30 % d'ici 2030. Ces objectifs sont alignés sur l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement mondial à moins de 2°C. En 2024, les progrès vers la réalisation de ses objectifs ont été remis en cause par des facteurs externes et internes, y compris les défis régionaux en matière d'électricité et les demandes d'énergie des nouveaux projets. L'indisponibilité du réseau électrique pendant une grande partie de l'année a nécessité l'utilisation prolongée de générateurs diesel, ce qui a eu un impact sur ses émissions et ses indicateurs d'intensité énergétique. Malgré ces revers, Endeavour est restée concentrée sur sa stratégie de décarbonisation, en faisant avancer les projets d'énergie renouvelable et en mettant en œuvre des mesures d'efficacité énergétique pour atténuer l'impact de ces perturbations temporaires.

Source : RDD 2024 d'Endeavour Mining

Sanbrado et Kiaka : Les stratégies en matière de gestion de l'eau et de la biodiversité

West African Resources exploite au Burkina Faso la mine de Sanbrado. Elle a finalisé la construction de celle de Kiaka qui devrait débuter sa production d'ici octobre. La mine de Toéga sera également en production d'ici la fin de l'année. La société met un accent particulier sur la gestion et la protection environnementale.



A Kiaka en 2024, l'objectif principal était de finaliser le développement et l'architecture du système de gestion environnementale

Dans son rapport 2024 sur le développement durable, West African Resources Limited aborde des aspects sur l'environnement dont la réhabilitation progressive, la gestion de l'eau, la gestion de la biodiversité

En matière de gestion de l'eau à Sanbrado

La gestion de l'eau à Sanbrado a continué à s'améliorer en 2024, avec des améliorations du modèle de bilan hydrique qui est utilisé pour surveiller et rendre compte de l'utilisation et de la perte d'eau sur le site. En incorporant l'évaporation et l'eau résiduelle dans le modèle, l'équipe de gestion environnementale de Sanbrado est mieux à même de rendre compte de l'utilisation de l'eau et de prévoir

la disponibilité future de l'eau. Cette amélioration du modèle a également permis de recalculer l'utilisation de l'eau au cours des années précédentes. Cela qui s'est traduit par le retraitement des données relatives à la consommation d'eau pour 2022 et 2023.

Le prélèvement d'eau en 2024 était inférieur à celui de 2023 en raison d'un changement dans les opérations minières, d'une exploitation à ciel ouvert à une zone de fosse moins profonde, avec des besoins d'assèchement moindres. Les paramètres de prélèvement d'eau de surface sont restés constants, en fonction de la capacité de l'installation de stockage d'eau et des critères saisonniers d'extraction d'eau fixés par l'Autorité de l'eau de la rivière Nakambé. L'extraction

n'est autorisée que pendant la saison des pluies, lorsqu'il y a suffisamment de bas pour éviter tout impact sur l'environnement ou les utilisateurs en aval. De même, le débit d'eau a diminué de manière significative en 2024, en raison de la réduction des besoins d'assèchement.

Kiaka : Priorité sur le recyclage et la réutilisation de l'eau

Les principales infrastructures hydrauliques nécessaires à Kiaka ont été installées sur le site 2024. L'installation de stockage d'eau a été construite pour avoir une capacité de 2,1 millions de mètres cubes alimentée par un pipeline jusqu'à l'installation de stockage d'eau de Kiaka. Le recyclage et la réutilisation de l'eau seront prioritaires pour minimiser la quantité d'eau qui doit provenir de la rivière Nakambé.

Le prélèvement et la consommation d'eau à Kiaka sont restés relativement faibles en 2024 (265 mégalitres). Une petite partie de ce site a été utilisée pour la consommation générale (par exemple, boire, se laver, cuisiner), 94 % de la consommation totale d'eau ayant été utilisée pour la construction du projet. L'élimination de la poussière, en

Sanbrado : Le programme de réhabilitation progressive en marche

Sur le site de Sanbrado, 11 700 arbres ont été plantés grâce au programme de réhabilitation progressive. Plus de 31 000 plantes ont été produites en 2024 dans les pépinières sur site de Sanbrado et de Kiaka.

La plupart des plants ont été donnés aux communautés locales et aux agences gouvernementales pour des initiatives de reboisement, les ménages sur les sites de réinstallation, et les associations des jeunes. La pépinière continuera à augmenter sa capacité de production.

particulier sur le site, nécessite une quantité importante d'eau. Pendant la saison sèche, des mesures ciblées de contrôle des poussières sont mises en œuvre sur la principale route d'accès à la mine, les chemins de halage, la route périphérique et d'autres zones sujettes à la production de poussières afin de minimiser les nuisances causées par la poussière aux ménages et communautés environnantes. Le dépoussiérage est effectué sur le site par des entrepreneurs locaux.

La surveillance de la qualité de l'eau a été entreprise sur une base trimestrielle tout au long de l'année, comme décrit dans la gestion des matières. Ce contrôle porte sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les forages communautaires et le rejet des eaux traitées de la station d'épuration des eaux usées du site (qui sont réutilisées dans la pépinière du site).

la fin de l'année. La société a collaboré avec un spécialiste de la biodiversité pour faire avancer l'objectif positif pour la nature décrit dans la Politique de biodiversité et de services écosystémiques. Dans le cadre de la stratégie pour la biodiversité, une série de plans d'action pour les espèces ont été élaborés afin d'atténuer les impacts sur les espèces de biodiversité protégées et à risque, potentiellement présentes dans les zones entourant nos sites opérationnels. Bien que toutes les espèces ou tous les groupes ne soient pas présents sur chacun de ces sites, ceux qui sont présents seront soumis à des mesures d'atténuation et de surveillance. Cette approche structurée garantit la protection activement de la biodiversité tout en menant les opérations, ce qui reflète l'engagement de la société en faveur d'une gestion responsable de l'environnement.

d'atténuer les impacts des perturbations sur la flore et la faune reconnues par les réglementations nationales ou bénéficiant d'un statut international de conservation, la réhabilitation progressive des zones perturbées et l'exploitation de pépinières pour produire des plantes appropriées pour la re-végétalisation du site et de la communauté.

A Kiaka en 2024, l'objectif principal était de finaliser le développement et l'architecture du système de gestion environnementale. Cet effort comprenait la création d'une application d'observation de la faune basée sur un code QR, permettant au personnel du site et aux membres de la communauté de signaler facilement les observations d'espèces identifiées dans les plans d'action pour les espèces de la stratégie pour la biodiversité. Cet outil permettra à d'améliorer nos efforts de surveillance et d'informer sur les mesures de gestion efficaces des espèces. En outre, plusieurs documents clés ont été préparés sur le site, notamment une évaluation de l'impact des services écosystémiques et un plan de gestion complet.

La pépinière de Kiaka a été réaménagée pour utiliser les déchets traités de la station d'épuration, qui traite les déchets domestiques générés par les bureaux du site, les logements et les installations de restauration. L'eau traitée sera utilisée pour irriguer les plantes de la pépinière, tandis que les boues seront incorporées dans le processus de compostage à chaud, avec les déchets verts générés sur le site, afin de produire un sol riche en nutriments pour le développement des plantes de la pépinière.



A Sanbrado depuis le début des opérations en 2020 dispose d'une équipe environnementale bien établie qui s'occupe des aspects du projet liés à la biodiversité.

Biodiversité : Kiaka a développé une application pour la surveillance et la gestion efficaces des espèces

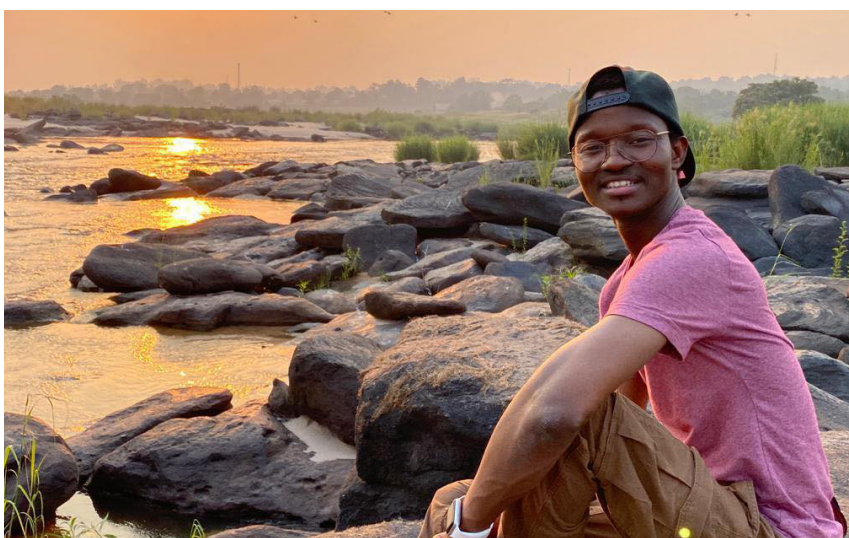
En décembre 2024, le département Développement durable a présenté une stratégie de biodiversité au conseil d'administration de West African Resources qui l'approuvée après

A Sanbrado depuis le début des opérations en 2020 dispose d'une équipe environnementale bien établie qui s'occupe des aspects du projet liés à la biodiversité. Les principales activités de biodiversité de l'équipe environnementale sur le site sont les études préalables aux perturbations afin d'identifier, d'éviter ou

Synthèse de Pierre Balma

Changement climatique et instabilité politique en Afrique de l'Ouest : comprendre les liens entre environnement, médias et gouvernance locale

En Afrique de l'Ouest et dans la région sahélienne en particulier, le changement climatique n'est plus simplement un défi environnemental : il est devenu un facteur majeur d'instabilité politique. Les perturbations climatiques viennent exacerber des tensions sociales et politiques déjà présentes, notamment dans des zones fragiles comme le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, la Guinée-Bissau ou le Niger. En tant qu'analyste de terrain, impliqué dans des projets à l'intersection des médias, de l'environnement et de la gouvernance, nous avons pu observer comment ces dynamiques s'entrelacent et s'alimentent. Cet article propose une lecture croisée de ces interactions, en mettant en lumière le rôle central des médias dans la perception des risques et des légitimités politiques.



Les médias comme catalyseurs ou stabilisateurs

Les médias peuvent jouer un rôle stabilisateur ou, au contraire, alimenter les conflits selon la manière dont l'information est produite et diffusée. Dans des zones faiblement étatisées, la radio communautaire constitue souvent la seule source d'information fiable. En parallèle, les réseaux sociaux sont devenus des outils de mobilisation et parfois de désinformation.

Les médias jouent également un rôle ambivalent : ils peuvent contribuer à la cohésion sociale, à la sensibilisation environnementale, et à la diffusion d'informations fiables. Mais ils peuvent également amplifier les divisions par des narratifs sensationnalistes ou biaisés.

Les plateformes numériques sont devenues des terrains de bataille pour les récits politiques et environnementaux. Certaines puissances étrangères ou groupes extrémistes instrumentalisent les frustrations climatiques et économiques pour orienter l'opinion publique, souvent par le biais de campagnes de désinformation ciblées.

Toutefois, de nombreux projets médias ont montré comment une communication adaptée peut renforcer la résilience locale.

La relation entre stress environnemental et conflits est aujourd'hui bien documentée. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne que les effets du réchauffement climatique sont susceptibles d'intensifier les conflits pour les ressources naturelles en Afrique. Le Sahel connaît des sécheresses prolongées, des précipitations imprévisibles, et une dégradation rapide des terres, ce qui provoque des déplacements, des tensions intercommunautaires et une perte de confiance envers les structures étatiques.

Le triangle climat - conflit - gouvernance

Au Mali, les conflits entre éleveurs peuls et agriculteurs dogons sont souvent perçus à travers

des prismes ethniques ou religieux, mais ils ont des racines écologiques profondes. Ces affrontements ont pour origine l'accès aux ressources : les parcours de transhumance sont perturbés par les sécheresses, entraînant des conflits territoriaux. Le traitement médiatique, parfois sensationnaliste ou biaisé, peut attiser les divisions plutôt que les apaiser. La perte de confiance dans la gouvernance étatique face à la difficulté des États à fournir des réponses efficaces aux crises environnementales (répartition équitable de l'eau, soutien à l'agriculture résiliente) entraîne une délégitimation des institutions. Cela ouvre un vide que peuvent exploiter des groupes armés ou des formes alternatives de gouvernance, parfois fondées sur des structures communautaires ou religieuses.



En revanche, des campagnes numériques – parfois orchestrées par des puissances étrangères – exploitent les frustrations liées à la crise écologique et économique pour renforcer ou affaiblir d'autres influences géopolitiques.

Des angles morts dans les réponses stratégiques

Les interventions internationales souffrent souvent d'un manque de coordination: Un manque de coordination entre les acteurs humanitaires, militaires et environnementaux engendre des incohérences. L'action d'un programme de développement peut être anéantie par une opération sécuritaire mal contextualisée ou perçue comme intrusive.

Tandis qu'un programme d'aide soutient l'agriculture résiliente dans un village, une opération militaire est conduite à quelques kilomètres, sans lien entre les deux. Cela peut fragiliser la confiance communautaire et l'efficacité des actions.

La prise en compte des dynamiques informelles – rumeurs, récits locaux, figures d'autorité traditionnelles – est essentielle pour éviter les malentendus et consolider la paix. Notre travail de terrain nous apprend que la stratégie doit inclure non

seulement les gouvernements mais aussi les formes hybrides de gouvernance.

Vers une stratégie de sécurité climatique fondée sur les médias

Une réponse intégrée exige une stratégie tenant compte des médias, du climat et des dynamiques sociales. Cela passe par le renforcement des médias communautaires comme systèmes d'alerte précoce (ex. radios rurales en temps de crise); le croisement des données climatiques et les signaux de tensions sociales pour détecter les foyers de crise émergents; l'analyse des récits concurrents diffusés par les acteurs étatiques et non-étatiques (groupes armés, puissances étrangères); et, l'observation de la gouvernance alternative, notamment là où l'État est affaibli ou absent.

Les médias de proximité (radios rurales, groupes WhatsApp locaux, etc.) peuvent devenir des instruments d'alerte rapide en cas de stress climatique, de conflit imminent ou de migrations forcées. Pour cela, il faut investir dans leur professionnalisation, leur autonomie financière et leur protection face à la censure ou aux menaces.

Le croisement des données climatiques (température,

précipitations, sécheresse) avec les données sociales (tensions communautaires, déplacements de population, prix des denrées) permet d'anticiper des crises. Les observatoires locaux peuvent être formés pour faire remonter ces signaux faibles, afin d'orienter les réponses gouvernementales.

Il s'agit d'analyser comment l'information est produite, par qui, pour quels publics, et avec quels effets. Cette cartographie narrative permet de comprendre les alliances, les stratégies de pouvoir, mais aussi d'identifier les récits porteurs de paix et de résilience.

L'Afrique de l'Ouest est un épicentre des vulnérabilités systémiques liées au climat. Mais cette vulnérabilité peut être transformée en force si l'on prend à coeur :

- Le rôle stratégique des médias comme outils de résilience ;
- La valeur des savoirs et récits endogènes ;
- L'implication des communautés locales dans les dispositifs de gouvernance.

Une approche intersectionnelle entre environnement, médias et politique locale est désormais indispensable.

Le changement climatique n'est pas uniquement un enjeu écologique : c'est un multiplicateur de risques politiques, sociaux et sécuritaires. Mais c'est aussi une opportunité de renouveler les modes de gouvernance, de valoriser les récits endogènes et de soutenir les acteurs locaux du changement. Les médias, bien utilisés, peuvent jouer un rôle décisif dans cette transformation.

Par Belélé Jérôme William Bationo
Docteur en Changement climatique
et Durabilité | Expert en Médias et
Développement

Exploitation minière artisanale : Les pays de l'Afrique de l'ouest partagent leurs expériences à Accra

Deux activités majeures sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ont été organisées à Accra, la capitale ghanéenne, du 2 au 4 juin 2025. Il s'agit du Sommet « Mining in Motion » (L'exploitation minière en mouvement en français) qui a regroupé plusieurs personnalités dont le président de la république du Ghana, John Dramani Mahama, l'ancien président du Ghana, John Kuffur Mahama, des autorités coutumières et religieuses dont sa Majesté Otumfuo Osei Tutu II, Roi du Royaume Asantie, des ministres des mines de pays africains, des représentants des organisations de la société civile, des sponsors de l'événement, des experts, des institutions de financement du secteur, des exploitants miniers, etc.



La cérémonie d'ouverture du Sommet « Mining in Motion » a été présidée par le président de la république du Ghana, John Dramani Mahama.

Des délégations de plusieurs pays, dont le Burkina Faso, ont participé à ce sommet. « Mining in Motion » est une initiative de sa Majesté Otumfuo Osei Tutu II, Roi du Royaume Ashanti qui a été organisé par l'Ashanti Green Initiative, dirigée par Oheneba Kwaku Duah, son prince héritier, en collaboration avec le ministère des Terres et des Ressources naturelles du Ghana, la Banque mondiale et le Conseil mondial de l'or. Durant ce sommet, les discussions ont porté sur l'exploitation minière artisanale au Ghana et le partage d'expériences des autres pays.

Prendre en compte l'exploitation artisanale

Sans son mot d'ouverture, le président Ghanéen a insisté: « L'exploitant artisanal ne doit pas être considéré par un ennemi mais une opportunité ». C'est la raison pour laquelle, il a placé l'exploitation artisanale au cœur de son programme. Des réformes juridiques et institutionnelles mises en place commencent à porter des fruits dont le déguerpissement des exploitations artisanaux installées dans les forêts, l'augmentation des quantités d'or exportées depuis la mise en place du Ghana Gold Bord, la création des coopératives des exploitants miniers, l'implication des communautés

locales dans l'exploitation artisanale, la lutte contre l'utilisation du mercure et d'autres produits chimiques, etc.

« Nous allons investir dans la chaîne de valeur en aval et intégrer l'exploitation minière de l'or dans un cadre économique plus large afin de disposer d'une économie résiliente et diversifiée. Nous pensons qu'il devrait y avoir une participation accrue des Ghanéens dans l'exploitation de nos richesses minières. Nous invitons les investisseurs à s'associer à nous », a ajouté le président du Ghana.



Mining in Motion a été organisé par sa Majesté Otumfuo Osei Tutu II, Roi du Royaume Asantie.

Sa Majesté Otumfuo Osei Tutu II, Roi du Royaume Ashanti a souhaité que le sommet discute des questions majeures à savoir : « Comment la science et la technologie peuvent contribuer à résoudre le problème de l'exploitation illicite (orpaillage sauvage) des ressources ? Pourquoi malgré son potentiel minier, l'Afrique reste toujours pauvre ? ». Il estime que le Ghana Bord est une opportunité pour attirer de nouveaux investissements. « Nous avons

l'occasion d'utiliser les politiques pour résoudre les problèmes de l'industrie », a-t-il indiqué. Le Roi tout en insistant sur la transformation des produits miniers en Afrique a estimé que : « Le marché mondial des ressources minières doit montrer le chemin à suivre par les Etats africains », faisant allusion à la hausse actuelle du cours de l'or.

La nécessité d'impliquer les communautés à la base

« L'Atelier régional d'apprentissage et d'échange de connaissances sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or en Afrique de l'Ouest et au Sahel » a été le second atelier organisé par la Banque mondiale et le Conseil Mondial de l'Or dans le cadre de l'Initiative de partenariat Multipartite pour le Développement durable de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (IMDE).

L'Initiative a pour objectif de soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à renforcer la performance, la gouvernance et la formalisation du secteur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or.

Un pilier central de ce partenariat est la mise en place d'une plateforme régionale d'apprentissage et d'échange de connaissances destinée à promouvoir le dialogue, l'apprentissage et la collaboration technique entre les acteurs et les institutions de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Lutte contre la fraude : La SONASP partage son expérience

Somda Bonaventure, Directeur de la Commercialisation et de la clientèle de la Société nationale des substances précieuses (SONASP) a animé un panel sur le financement de l'exploitation artisanale. Il a indiqué que l'Etat burkinabè a créé le Comptoir burkinabè des métaux précieux avant de le dissoudre au début des années 90 à la faveur de la libéralisation du secteur. Toutefois, le Burkina Faso ne s'est pas préparé, ce qui a entraîné une dégradation massive de l'environnement et une fraude massive de l'or. En 2015, l'Etat est revenu pour encadrer le secteur artisanal avec la création de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi - mécanisées (ANEEMAS).

En 2023, une autre volonté politique plus accrue pour mieux structurer le secteur a été affirmée afin de renforcer l'encadrement et la commercialisation. La mise en œuvre de cette volonté politique a conduit à la création de la SONASP comme un comptoir d'achat et un guichet unique d'exportation de l'or. La SONASP est la seule structure d'exportation de l'or artisanale et à petite échelle. L'impact de la mise en place de la SONASP a été immédiat. En 2022, seulement 519 Kg d'or artisanal ont été déclarés contre 491 Kg en 2023. Après la mise en place de la SONASP, 8 tonnes d'or ont été collectés en 2024 et 10 tonnes d'or collectés entre janvier et 31 mai 2025. Le potentiel est important dans le secteur artisanal. Si la tendance se maintient, le Burkina Faso va collecter de l'or d'une quantité jamais égale.

Pour accompagner le secteur, des allègements du régime juridique des mines semi-mécanisées ont été opérés dont l'institution d'une simple notice environnementale dans le dossier de demande du permis en lieu et place d'une étude d'impact environnementale et sociale qui est plus lourde à réaliser. L'exploitation artisanale et semi-mécanisée est réservée exclusivement aux nationaux.

La création d'un fonds de garantie dans la loi sur le contenu local est une solution endogène au financement de l'exploitation minière artisanale.



Des délégations de plusieurs pays, dont le Burkina Faso, ont participé à ce sommet.

Au cours de cet atelier, plusieurs thématiques ont été discutées dont la santé et sécurité dans le secteur, la question environnementale, la place des femmes, la collaboration régionale, l'accès au financement, le renforcement des capacités des acteurs, les impacts sociaux, etc.

Les leçons à retenir

Les discussions ont permis de dégager des leçons dont la nécessité de prendre en compte le secteur de l'exploitation minière

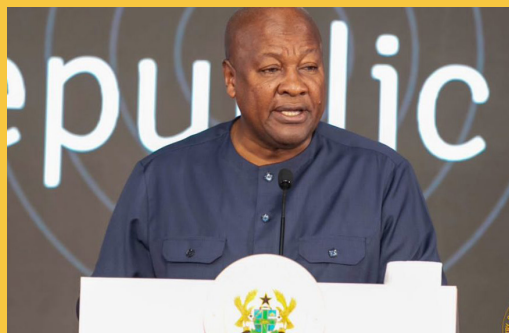
artisanale et à petite échelle de l'or dans les cadres juridique. A ce propos, le Niger, le Ghana, le Libéria et le Burkina Faso à travers la Société nationale des Substances Précieuses (SONASP) ont partagé leurs expériences. La nécessité de considérer l'exploitant artisanale comme une opportunité a été réaffirmée. Toutefois, l'Etat doit s'investir dans la sensibilisation, la formation, l'organisation et l'accompagnement de ces acteurs. Le Code minier du Mali par exemple a prévu la création de couloirs pour l'exploitation artisanale. Le Ghana et le Burkina

Faso ont créé une structure sous la forme d'un comptoir d'achat de l'or et d'un guichet unique d'exportation de l'or artisanal ; ce qui contribue à lutter contre la fraude et la contrebande. La Côte d'Ivoire, après une phase de répression, tente une forme d'organisation avec l'implication des communautés à la base. Ce pays a même créé une école de formation des artisans miniers.

Les participants ont également souligné la nécessité d'impliquer les populations à la base dans le processus d'attribution des autorisations d'exploitation. A ce propos, chaque pays dispose d'une organisation locale et devrait en tenir compte dans le processus. L'organisation des exploitants en coopératives a été vivement souhaitée afin de les responsabiliser. Cette forme d'organisation facilite l'accès aux financements. Des expériences du Ghana sur la réduction des impacts sociaux et environnementaux dans l'exploitation artisanale par l'interdiction d'occuper les zones interdites, l'utilisation des produits chimiques comme le mercure, la réhabilitation des sites, etc. ont été appréciés.

Elie KABORE, de retour d'Accra

Exploitation artisanale de l'or : Le président du Ghana met de l'ordre



A son arrivée au pouvoir, John Dramani Mahama a fait le constat suivant. Au Ghana, 9 réserves avaient été occupées par des exploitants illégaux. Il a dénombré 44 sur 288 forêts qui ont été détruits par l'exploitation sauvage de l'or. La superficie dégradée est estimée à 5 500 hectares, soit l'équivalent de 7 500 terrains de football. Certaines forêts détruites avaient plus de 200 ans. Cette exploitation sauvage a aussi pollué les rivières. Face à ce constat, il a affirmé sa volonté politique de mettre de l'ordre en posant des actions concrètes. Sur les 9 forêts qui étaient inaccessibles, 8 ont été libérées et plus de 500 arrestations ont été opérées.

Dans le domaine de la commercialisation de l'or, il a créé le Ghana Gold Bord comme un comptoir d'achat et d'exportation de l'or. Depuis sa mise en place, 52% des exportations d'or proviennent de l'artisan.

Une autre initiative mise en œuvre est le projet « Eau bleu », avec le recrutement de 400 jeunes dans le cadre de la lutte contre l'usage des produits chimiques. Des réformes ont été opérées pour alléger les lourdeurs dans le octroi des permis.